

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2021

INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES - (N° 3688)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF63

présenté par
M. Baudu, rapporteur

ARTICLE 8

Aux alinéas 2 et 3, substituer à chaque occurrence du mot :

« sécheresse »,

les mots :

« sécheresse-réhydratation des sols ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.